

esprit

FILIERE BOVINS VIANDE



edito

Emmanuel BONNET
& Olivier COMBETTE

Co-Présidents
du Comité de filière
Bovins viande



Les résultats du recensement agricole 2020 mettent en avant la régression de l'élevage bovins allaitant à l'échelle régionale, que ce soit au sein d'exploitations spécialisées ou en polyculture - élevage, par rapport à 2010. L'érosion du cheptel est légèrement plus importante dans la région qu'en moyenne nationale : -7,2 % contre -6,6 %. En nombre d'élevage, la diminution est plus forte et plus prononcée qu'au niveau national : -20,7 % contre -15,3 %.

Présentée par certains comme une solution pour répondre aux enjeux climatiques, la poursuite de la diminution du cheptel bovins en France et en région accentuera pourtant de fait l'augmentation de la viande importée dans l'assiette des Français, pourtant si attachés aux produits du terroir. Sommes-nous vraiment prêts à sacrifier notre modèle d'élevage durable et notre souveraineté alimentaire ?

Le plan de filière bovins viande a été révisé pour le mi - parcours du CAP Filière Bovins Viande. La filière a fait le choix d'accentuer les actions en faveur d'une production durable, viable et vivable.

Le second semestre de 2023 s'annonce riche en événements : National Charolais, Journée régionale bovins viande, Sommet de l'élevage, Ferme Expo Tours... autant d'occasions pour montrer la pertinence de la démarche de responsabilité sociétale d'INTERBEV : Aimez la viande, mangez - en mieux ; ce choix du « Mieux » étant d'abord celui de notre modèle durable d'élevage et de production français : l'un des plus vertueux au monde !

SOMMAIRE

Edito	P 1
Enquête Interbev Centre-Val de Loire	P 1
Point conjoncture	P 2-3
Un nouveau Président	P 4
Accéder à vos données d'abattage	P 4
Validation et renouvellement des accords interprofessionnels achat - enlèvement des bovins destinés à l'élevage ou à l'abattage	P 5
INTERBEV Centre-Val de Loire au Sommet de l'élevage	P 6
Osons l'Elevage, un projet initié dans le Loiret qui permet l'organisation de journées techniques	P 6
Agenda	P 6

LA FILIERE BOVINS VIANDE TRAVAILLE POSITIVEMENT ET VOUS ALLEZ NOUS LE DIRE !

INTERBEV Centre-Val de Loire déploie une enquête pour mieux connaître vos pratiques face aux enjeux sociétaux, que ce soit en termes d'environnement, de bien - être animal, de juste rémunération et de consommation de viande durable.

Les réponses collectées sont anonymes et seront analysées dans le cadre de :

- La réalisation d'un stage de fin d'études pour le diplôme d'ingénieur agronome
- L'état des lieux de la filière bovins viande

Nous vous prions de prendre 10 minutes de votre temps pour répondre à ce questionnaire.

Le questionnaire est disponible : [QUESTIONNAIRE](#)

Avec mes remerciements,

Tristan VERGUET

tristan.verguet@agrosupdijon.fr - 07.81.58.90.97



POINT CONJONCTURE

En France, au cours du 1er semestre 2023, 2,05 millions de bovins ont été abattus, soit 78 500 en moins, par rapport à la même période en 2022, malgré la décapitalisation.

En termes de tonnage total, cela se traduit par 661 849 tonnes équivalent carcasse abattus sur cette période, soit 20 200 tonnes en moins.

La production bovine régionale, 1^{er} semestre 2023

Chiffres clés

Au 1er semestre 2023, ont été abattus 47 125 bovins produits en région Centre – Val de Loire, contre 51 219 au 1er semestre 2022, soit une diminution de 4,2 %, liée à la diminution du cheptel. La part des races à viande dans les bovins produits régionalement et abattus reste stable : 79 %. Le département du Cher (18) continue à être le plus impacté par la décapitalisation, avec 6,1 % de bovins en moins abattus en France, par rapport au 1er semestre 2022 (Tableau 1).

En termes de volume, les abattages de la production régionale de bovins baissent de 3,6 % par rapport au 1er semestre 2022 (18 479 tonnes de carcasses bovines, contre 19 843). Pour les bovins viande, cette diminution de volume abattus atteint 3,4 % (15 600 tonnes contre 16 707).

La décapitalisation du cheptel régional est visible par ces indicateurs et la diminution du nombre d'animaux produits a pour conséquence celle du nombre d'animaux à abattre.

Que ce soit en nombre ou en volume, les bovins régionaux abattus en France proviennent majoritairement des départements du sud : Cher (18) et Indre (36) (Figure 1 et Figure 2).

La répartition entre les catégories de bovins viande demeure inchangée par rapport au 1er semestre de 2023 : 57,5 % du tonnage abattu étant des vaches, 20,5 % des jeunes bovins et 13,9 % des génisses.

Tableau 1 Comparaison du nombre de bovins de race à viande produits en région et abattus en France

Département	Nombre de bovins de race à viande		Evolution	
	1er semestre 2022	1er semestre 2023	Nombre de tête	%
18	14 589	12 923	-1 666	-6,1 %
28	3 027	3 090	63	1,0 %
36	12 611	11 546	-1 065	-4,4 %
37	4 165	4 065	-100	-1,2 %
41	3 694	3 642	-52	-0,7 %
45	2 171	1 988	-183	-4,4 %
TOTAL	40 257	37 254	-3 003	-3,9 %

Tableau 2 Comparaison du volume de bovins de race à viande produits en région et abattus en France

Département	Volume de bovins de race à viande (tonnes)		Evolution	
	1er semestre 2022	1er semestre 2023	Volume (tonnes)	%
18	5 592	6 176	-584	-5,0%
28	1 271	1 238	33	1,3%
36	4 834	5 182	-348	-3,5%
37	1 645	1 680	-35	-1,0%
41	1 477	1 564	-87	-2,9%
45	780	866	-86	-5,2%
TOTAL	15 600	16 707	-1 107	-3,4%

Figure 1

Nombre de bovins en tête abattus selon leur département de production, 1er semestre 2023

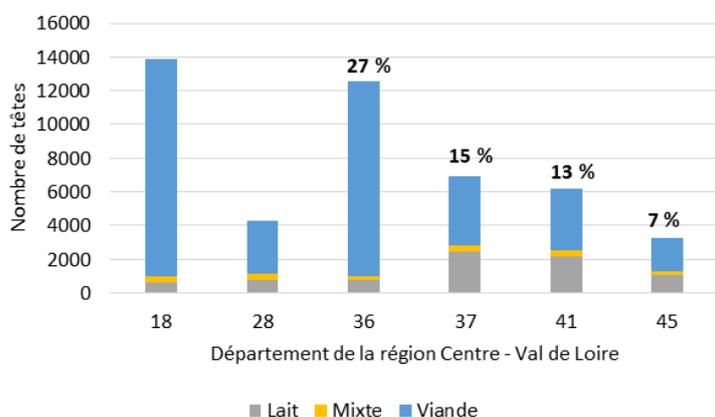
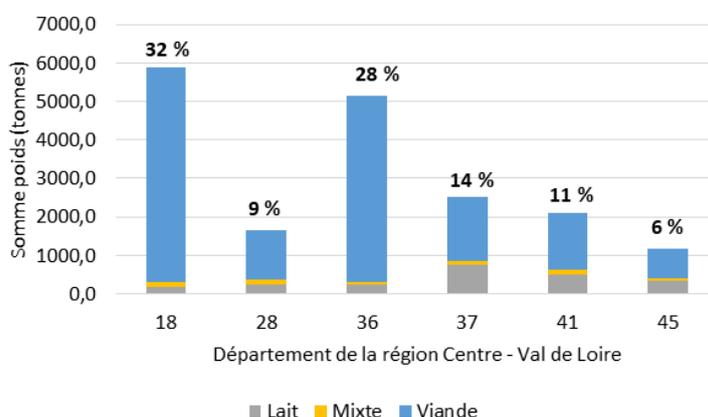


Figure 2

Nombre de bovins en volume abattus selon leur département de production, 1er semestre 2023

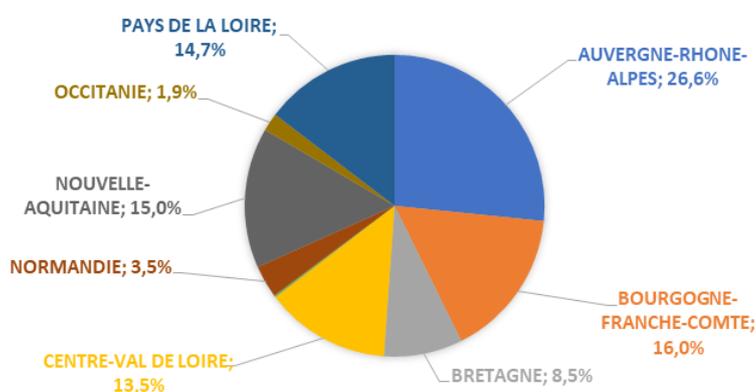


Les régions d'abattage des animaux produits en Centre-Val de Loire

Au 1er semestre 2023, les bovins viande produits en région Centre – Val de Loire continuent d'être abattus majoritairement dans les outils d'Auvergne – Rhône – Alpes (26,6 %) (Figure 3). Le nombre de bovins abattus en région Bourgogne – Franche – Comté a augmenté (16 % contre 13,3 % au 1er semestre 2022) et la région devient la deuxième région privilégiée pour abattre les bovins produits en région Centre – Val de Loire. Les régions Nouvelle – Aquitaine et Pays de la Loire continuent de reculer de position avec, respectivement, 15 % des animaux produits abattus dans leurs outils, contre 15,7 % au 1er semestre 2022 et 14,7 % contre 17,3 %.

Le nombre de bovins viande produits et abattus dans les outils régionaux reste stable (13,5 %).

Figure 3 Destination d'abattage des bovins viande produits en région Centre-Val de Loire, 1er semestre 2023



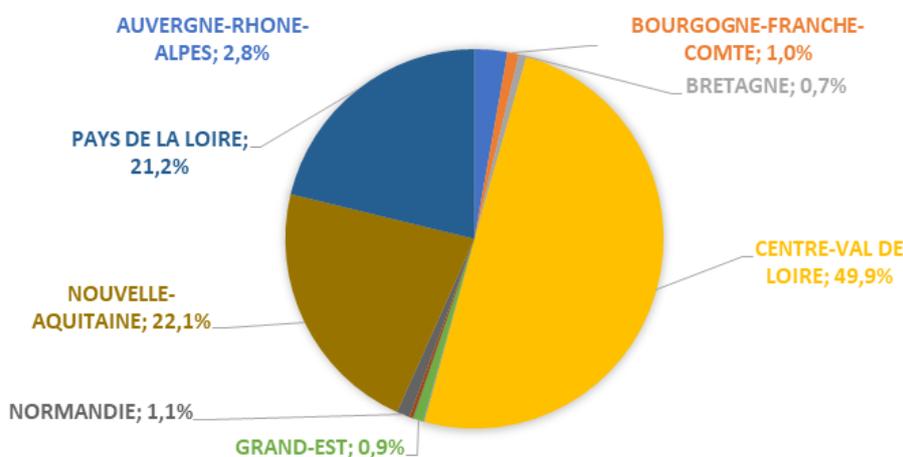
Les abattages bovins de la région, 1^{er} semestre 2023

Au 1er semestre 2023, au total 10 563 bovins ont été abattus dans les outils de la région Centre - Val de Loire, contre 10 955 au 1er semestre 2022 (- 2 %). Les génisses sont la catégorie de bovins dont le nombre d'abattage a diminué par rapport au 1er semestre 2022 : 1 528 génisses abattues contre 1 773 (-7,4 %). En revanche, le nombre de bœufs abattus augmente : 219 contre 115 au 1er semestre 2022 (+31,1 %).

En termes de volume, les outils d'abattage de la région Centre – Val de Loire ont abattu 3 969 tonnes de bovins (à 97 % de races à viande), dont 2 544 tonnes de vaches et 365 tonnes de veaux.

Un bovin viande sur deux (49,9 %) abattus en région Centre – Val de Loire, y est également produit (Figure 4). La provenance des autres bovins viande abattus dans la région reste stable : 22,1 % sont issus de la région Nouvelle-Aquitaine et à 21,2 % des Pays de la Loire.

Figure 4 Provenance des bovins viande abattus en région Centre Val de Loire, 1er semestre 2023



Source : INTERBEV CVL - Données : Normabev



Un nouveau président pour INTERBEV Centre - Val de Loire

Le jeudi 11 mai 2023, suite aux désignations des nouveaux administrateurs du Conseil d'Administration d'INTERBEV Centre - Val de Loire, un nouveau Bureau a été élu pour 3 ans.

Après deux mandats de Président et une trentaine d'années au service de l'interprofession régionale, François SILLIER, artisan - boucher dans le Loiret (45) a décidé de se retirer et céder sa place à Jérôme TELLIER. L'ensemble de la filière le remercie pour son engagement sans faille.

Le Bureau est composé de 8 membres, issus des 4 collèges de l'interprofession : Production - Mise en marché - Transformation, abattage, commerce de gros - Distribution.

Le Bureau 2023 - 2026 est composé de :

- **Président** : Jérôme TELLIER (FNB, collègue Production)
- **Vice-Président** : Emmanuel BONNET (La Coopération agricole, collègue Transformation, abattage, commerce de gros)
- **Trésorier** : Jean - Marc DUTECH (FCA, collègue Distribution)
- **Secrétaire** : Patric ROBIN (La Coopération agricole, collègue Mise en marché)
- **Membres** : Jacky GIRARD (FNB, collègue Production) ; Jean - Yves LIMET (FFCB, collègue Mise en marché) ; Ludovic BREUILLAUD (FNEAP, collègue Transformation, abattage, commerce de gros) ; James DOISEAU (CFBCT, collègue Distribution)

Jérôme TELLIER est éleveur de 150 vaches limousines dans l'Indre (36). Attaché à son territoire et à sa région, il saura mettre à profit ses connaissances et compétences pour représenter la filière bovins viande au niveau régional.

Ses coordonnées : Jérôme TELLIER
06.61.71.45.46 - cj.tellier@wanadoo.fr

ACCÉDER À VOS DONNÉES D'ABATTAGE ? OUI, MAIS PAR QUELS MOYENS ?

Chaque éleveur faisant abattre des bovins peut accéder à ses **données d'abattage** et ce, grâce à deux outils :

Sur l'application mobile INTERBEV conçue pour les éleveurs et l'ensemble des professionnels de la filière Elevage et Viande pour faciliter l'accès à différents types d'informations (actualités, économie, thématiques sociétales, données informatives, chiffres de la filière, Foire aux questions, ...), et parmi elles, les données d'abattage spécifiquement réservées aux éleveurs.

L'application disponible sur les smartphones est, quant à elle, téléchargeable sur le Google Play ou l'Apple Store, et permet un accès simple à vos données où que vous soyez. Elle présente plusieurs rubriques :

- Les **alertes** qui reprennent des actualités importantes qui impactent un ou plusieurs maillons de la filière, telles que les **alertes canicule** ou les **évolutions réglementaires** ou, les **informations thématiques et économiques** communiquées par l'interprofession nationale INTERBEV ainsi que des chiffres clés.

- Les **Questions-Réponses** qui rassemblent les réponses élaborées par INTERBEV pour répondre aux demandes des médias. Ces informations concernent essentiellement les engagements sociétaux de la filière et leur objectif est d'apporter des réponses concrètes aux interrogations les plus courantes sur les secteurs de l'élevage et de la viande.

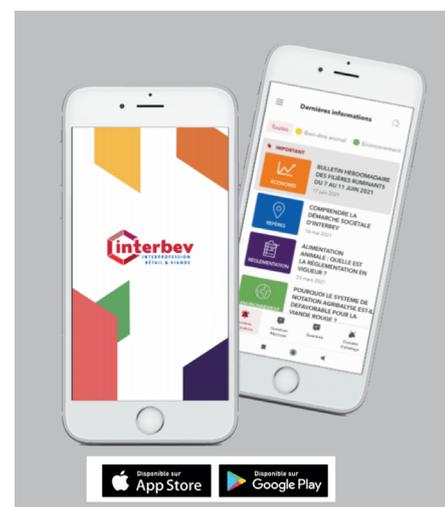
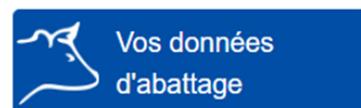
- Les **Essentiels** qui présentent la **vision globale** et l'ensemble des **arguments** de la filière Elevage et Viande. Ils permettent de **communiquer positivement** sur les engagements de la filière auprès des médias et des différentes parties prenantes.

- Les **Données d'abattage** avec un accès facilité et simplifié à la visualisation des données d'abattage depuis un mobile

Sur le site internet d'INTERBEV Centre-Val de Loire à la rubrique « Vos données d'abattage »

Sur le site interprofessionnel, l'onglet spécifique « Données d'abattage » vous permettra de disposer d'un suivi complet, via des modules statistiques de vos résultats d'abattages sur plusieurs années avec des retraitements individualisés et l'ajout des événements ou incidents sanitaires pour chaque bovin concerné.

Ces informations sont rendues disponibles dans un délai de 24h maximum après la pesée en abattoir. Une alerte sur les consignes est mentionnée dans le même délai et les motifs des saisies sont mis à votre disposition sous quelques jours.



VALIDATION ET RENOUVELLEMENT DES ACCORDS INTERPROFESSIONNELS ACHAT- ENLÈVEMENT DES BOVINS DESTINÉS À L'ÉLEVAGE OU À L'ABATTAGE

Accord achat-enlèvement des bovins destinés à l'élevage

Le 10 juillet 2023, INTERBEV Bovins et INTERBEV Veaux ont validé le renouvellement de cet accord interprofessionnel clé pour l'équité des transactions commerciales dans la filière.

Cet accord concerne toutes les transactions commerciales des bovins n'étant pas destinés à l'abattage : les bovins destinés à la reproduction ou à la production de lait ou à l'engraissement ou à la production de veaux.

Plusieurs évolutions dans cet accord :

- 1) L'adaptation au nouveau contexte réglementaire sur la contractualisation sans changer l'esprit de l'accord (Loi Egalim 2) :
 - a) Introduction de la notion de "**matérialisation de la vente**" = identification par le vendeur et l'acheteur des bovins qui seront effectivement livrés dans le cadre du contrat.
 - b) L'évolution du « bordereau de vente » en un « **bordereau d'estimation** ». L'utilisation de ce dernier est fortement recommandée (destination de l'animal et estimation de son prix). Le couplage reste possible avec le **bordereau d'enlèvement** qui devient obligatoire.
 - c) **Clarification du délai d'enlèvement** (il est de 7 jours ET ne court plus à partir de l'accord sur la chose et sur le prix, MAIS désormais à partir de la Matérialisation de la vente).
- 2) Le **cas particulier des mâles reproducteurs est supprimé** et est inclus dans le cas des bovins non-conformes à la destination convenue entre les Parties. L'Acheteur dispose d'un délai de 2 ans à compter de la découverte du vice pour engager l'action en garantie (article 1648 du Code civil).
- 3) **Clarification du champ d'application de l'accord** : les transactions commerciales faisant l'objet d'un certificat sanitaire à l'échange ou à l'export n'entrent pas dans le cadre de cet accord. Seules les transactions effectuées sur le territoire national entrent dans ce cadre, quelle que soit la nationalité des opérateurs.
- 4) **Extension de l'accord pour 5 ans** (avant c'était pour une durée de 3 ans).

Accord achat-enlèvement des bovins destinés à l'abattage

Le 7 avril 2023, INTERBEV Bovins a validé le renouvellement de l'accord interprofessionnel relatif à l'achat et l'enlèvement des bovins de 8 mois ou plus destinés à l'abattage. Ce renouvellement a été l'occasion de clarifier un certain nombre de dispositions, d'introduire certaines nouveautés demandées par les fédérations d'Interbev, et enfin d'adapter les exigences de l'accord aux modifications de la réglementation.

Les principaux amendements ont porté sur :

- 1) La **suppression de la dépréciation commerciale** sur les foies saisis pour distomatose, lorsque celle-ci est liée à la présence de **petite douve**. Cette dépréciation de 8 €, ne s'appliquera désormais que pour les foies saisis pour distomatose en cas de détection de grande douve.
- 2) L'**adaptation de l'accord à la loi Egalim 2**, rendant obligatoire la contractualisation écrite entre l'éleveur et son premier acheteur pour les bovins.
 - a) Introduction de la notion de "**matérialisation de la vente**" = identification par le vendeur et l'acheteur des bovins qui seront effectivement livrés dans le cadre du contrat.
 - b) L'évolution du « bordereau de vente » en un « **bordereau d'estimation** ». L'utilisation de ce dernier est fortement recommandée (destination de l'animal et estimation de son prix). Le couplage reste possible avec le **bordereau d'enlèvement** qui lui reste obligatoire.
 - c) **Clarification du délai d'enlèvement** : le délai d'enlèvement de 7 jours ne court plus à partir de l'accord sur la chose et sur le prix, puisque cet accord intervient à un instant T pour une durée de 3 ans dans le cadre d'un contrat écrit. Il court désormais à partir de la Matérialisation de la vente.
- 3) La **clarification de la datation** de certains motifs de saisie. L'objectif est de définir une liste de motifs de saisie pour lesquels la responsabilité est clairement établie pour simplifier la charge de la preuve et le traitement des litiges.

	Responsabilité du premier vendeur (cause de saisie antérieure à la vente)	Responsabilité de l'acheteur (cause de saisie postérieure à la vente)
Souillure d'origine digestive	Accident d'éviscération lié à une adhérence provoquée par une péritonite fibreuse ou un abcès.	Accident d'éviscération sans lésion associée, justifiée par le certificat de saisie (Responsabilité de l'acheteur/ du propriétaire de l'animal au moment de l'abattage qui pourra se retourner contre le prestataire dans le cadre d'une prestation d'abattage)
Infiltration hémorragique	Associée au motif « sclérose musculaire » sur la même partie saisie Associée au motif « infiltration séreuse » sur la même partie saisie	Sans lésion associée, justifiée par le certificat de saisie

- 4) Des **clarifications sémantiques**, qui précisent certaines dispositions déjà applicables. Ainsi, toutes les règles qui portaient sur les abattoirs prestataires « s'appliquent désormais aux « prestations d'abattage ». De plus, l'accord précise la **distinction entre le droit de constatation et celui de contestation** en cas de saisie.



INTERBEV Centre-Val de Loire au Sommet de l'élevage

A l'occasion de la 32^{ème} édition du Sommet de l'Élevage, du 3 au 6 octobre 2023, INTERBEV, accompagnée de ses 5 Comités Régionaux (dont INTERBEV Centre – Val de Loire) et de Normabev, propose un stand « UNE FILIÈRE ENGAGÉE, RESPONSABLE ET DURABLE » illustrant le Pacte Sociétal de la filière Élevage et Viande, sa démarche collective de responsabilité sociétale.

Comme l'année dernière, le stand se dotera d'un ring permettant aux visiteurs d'assister à des présentations ou des concours de races allaitantes. Par ailleurs, sur les 4 jours, une animation permettra aux visiteurs de découvrir différentes carcasses de bovins grandeur nature en images 3D. L'objectif ? mieux comprendre comment ces dernières sont évaluées et rémunérées. Comme chaque année, les visiteurs pourront aussi s'informer sur les accords interprofessionnels qui régissent l'activité de la filière viande et bénéficier d'un accès direct à leurs données d'abattage et de saisie.

POINT AGENDA

8 et 9 septembre

NATIONAL CHAROLAIS au Pôle du Cheval et de l'âne à Lignières / La Celle-Condé (18)

12 au 14 septembre

SPACE au Parc Expo de Rennes (35)

28 septembre 2023

JOURNÉE RÉGIONALE BOVINS VIANDE au Lycée agricole de Bourges Le Subdray (18)

Inscriptions et programme [ICI](#)

3 au 6 octobre 2023

SOMMET DE L'ÉLEVAGE à la Grande Halle d'Auvergne à Cournon d'Auvergne (63)

17 au 19 novembre

FERME EXPO au Parc Expo de Tours (37)

Osons l'Élevage, un projet initié dans le Loiret qui permet l'organisation de journées techniques

La journée technique départementale bovins viande s'est tenue en février dernier dans le Loiret chez Jourdain. A destination des éleveurs, près de 50 personnes se sont réunies pour évoquer différents sujets : parasitisme, reproduction, engraissement, contention et monitoring. Elle a également permis aux éleveurs de visiter le site de production.

Cette journée annuelle s'inscrit dans un programme départemental, défini par la Charte Osons l'Élevage, co signée par près de 35 partenaires en janvier 2021. Ses engagements visent entre autres à pérenniser les élevages existants, à développer et promouvoir les filières animales dans le Loiret.

Ces journées techniques seront renouvelées et se diversifieront pour répondre notamment aux enjeux des productions laitières.



Publication du CAP Filière Bovins viande

Directeur de publication : Philippe NOYAU

Chambre régionale d'agriculture Centre-Val de Loire
13 Avenue des Droits de l'Homme
45921 ORLEANS cedex 9

ISSN 1969-4105

Crédits photos : Interbev Centre-Val de Loire / Chambres d'agriculture/
Programme Herbe&Fourrages Centre-Val de Loire

Réalisation : CRA Centre-Val de Loire



CONTACTS

Cécile PIQUEMAL

CRA Centre-Val de Loire
cecile.piquemal@centre.chambagri.fr
02 38 71 91 04

Marie VICONGNE

INTERBEV Centre-Val de Loire
interbev.centre@orange.fr
02 38 71 90 53

